

Procès-verbal d'une séance ordinaire, tenue le 4 septembre 2019 au lieu habituel des délibérations sous la présidence de monsieur le maire Martin Roch et à laquelle les conseillers suivants sont présents, soient :

Mme Julie Bois  
M. Simon Roy  
M. Éric Arseneault  
Mme Lucie Crépeault  
M. Félix Offroy  
M. Sébastien Morand

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière et directrice générale, est également présente.

**2019-09-123 1. Ouverture de la séance et présences**

À 20 h, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Morand et unanimement résolu par les conseillers que la séance soit ouverte.

**Adoptée**

**2019-09-124 2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Félix Offroy et unanimement résolu par les conseillers d'adopter l'ordre du jour du mois de septembre tout en laissant le varia ouvert.

**Séance ordinaire du conseil municipal**  
**Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana**  
**mercredi 4 septembre 2019 à 20 h**  
**Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance et présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal d'août
4. Correspondances :
  - 4.1 Adoption du bordereau de correspondance informative
  - 4.2 Lecture de la correspondance :
    - 4.2.1 MRC Abitibi – Dépôt du rôle
    - 4.2.2 Hydro-Québec - Avis de travaux
    - 4.2.3 Club des Hauteurs – Travaux 2018
5. Administration
  - 5.1 Adoption des comptes à payer
  - 5.2 Autorisation de dépenses – Réfection du chemin de la Côte
6. Urbanisme
  - 6.1 Demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 96, chemin du lac Figuery
  - 6.2 Demande d'appui pour l'achat d'une partie d'un lot appartenant au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN)
  - 6.3 Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – lot 5 714 395 au chemin Desrosiers
7. Forêt
  - 7.1 Appel d'offres pour le contrat de récolte de bois 2019-2020
7. Varia
8. Période de questions
9. Levée de la séance

**Adoptée**

**2019-09-125 3. Adoption du procès-verbal d'août**

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2019.

**Adoptée**

#### 4. Correspondances :

##### 2019-09-126 4.1 Adoption du bordereau de correspondance informative

Il est proposé par monsieur le conseiller Éric Arseneault et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le bordereau de correspondance informative.

**Adoptée**

#### 4.2 Lecture de la correspondance :

##### 4.2.1 MRC Abitibi – Dépôt du rôle

Mention est faite concernant le rôle déposé qui est à son troisième exercice financier.

##### 4.2.2 Hydro-Québec - Avis de travaux

Mention est faite concernant les travaux de maintenance sur la ligne de transport électrique qui se trouve à proximité des terrains municipaux.

##### 4.2.3 Club des Hauteurs – Travaux 2018

Mention est faite concernant la correspondance reçue du Club des Hauteurs au sujet des travaux réalisés sur le chemin du Tour-du-lac en 2018.

#### 5. Administration

##### 2019-09-127 5.1 Adoption des comptes à payer

## Comptes Août 2019

<b>Comptes payés au courant du mois</b>		
<b>SALAIRES ÉLUS</b>		3 473,33 \$
<b>SALAIRES EMPLOYÉS</b>		19 081,43 \$
<b>ANABELLE GAGNON</b>	Atelier Transformation CEF	350,00 \$
<b>FÉLIX OFFROY</b>	Remb BièresProspecteur 2barils	231,45 \$
<b>FTQ</b>	FTQ juillet	80,00 \$
<b>MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC</b>	DAS QC juillet	7 119,62 \$
<b>RECEVEUR GÉNÉRAL</b>	DAS Féd juillet19	2 963,46 \$
<b>TOTAL</b>		<b>33 299,29 \$</b>

<b>Comptes payés par ACCES D</b>		
<b>LA CAPITALE ASSUREUR DE L'ADMINISTRATION</b>	ass-collective sept	1 443,41 \$
<b>HYDRO-QUÉBEC</b>	Bureau juillet-août	136,77 \$
	Garage juillet-août	113,39 \$
<b>TOTAL</b>		<b>1 693,57 \$</b>

<b>Comptes payés par chèque</b>		
<b>ALEXANDRE LAMOTHE</b>	CCU 5 août 2019	25,00 \$
<b>ANABELLE GAGNON</b>	Remb. matériel atelier transfo	10,34 \$
	Remb. alcool atelier transfo	21,00 \$
<b>ANNIE GRAVEL</b>	Encombrants sept 2019	1 000,00 \$
<b>ASSOCIATION FORESTIÈRE DE L'A-T</b>	Adhésion 2019-2020	50,00 \$
<b>ATRAT</b>	Adhésion 2019-2020	304,68 \$
<b>BIGUÉ AVOCATS</b>	Honoraires juillet 2019	72,44 \$
<b>BMR BERGERON &amp; FILLES INC.</b>	Ruban adhésif	19,96 \$
	Silicone porte arrière	9,64 \$
	Asphalte froide	252,72 \$
	Pattes pour tables pliantes	262,00 \$
<b>BOUTIQUE DU BUREAU GYVA</b>	Papier	19,99 \$
<b>BalInchette S.A.M.N</b>	Matériaux serre	1 357,09 \$
<b>BÉTON FORTIN INC.</b>	Rechargement Ch Pisciculture	3 677,17 \$
	Rechargement Ch Pisciculture	236,29 \$
<b>CARIGNAN CUISINE INC.</b>	Équipe départ LB	152,86 \$
<b>CNESST</b>	Pénalités DAS juillet	55,93 \$
<b>COOP IGA AMOS</b>	CEF épicerie	242,46 \$
<b>COOP IGA OUEST-8228</b>	Repas fourmis	31,84 \$
	Légumes craquelins Fourmis sam	37,47 \$
<b>DENIS AUDET</b>	CCU 5 août + km	30,85 \$
<b>DIAN RIOUX</b>	Nettoyage des fours	86,60 \$
<b>ESKA INC.</b>	eau août	728,00 \$
<b>FERME GASPER (2008) INC.</b>	CEF Fromage retour cueilleur	79,40 \$
<b>FONDATION OLO</b>	contribution 2019	350,00 \$
<b>FÉLIX OFFROY</b>	Retour vins SAQ	(1 189,65 \$)
	Remb.Cognac	44,25 \$
	Remb. vins SAQ	2 268,45 \$
	glace+bière	92,81 \$
<b>GUY ALLARD</b>	CCU 5 août 2019	25,00 \$
<b>KIWI CRÉATION</b>	Nom de domaine Pavillon	34,44 \$
<b>LA GOURMANDINE</b>	CEF Dessert - lunch guides	539,80 \$
<b>LOCATION ÉLITE INC.</b>	Location camion eau août	230,18 \$
<b>LOISIR SPORT ABITIBI-TÉMISCAMINGUE</b>	Adhésion 2019-2020	103,48 \$
<b>LUMI-SON RENÉ ROY</b>	CEF micro lutrin	114,97 \$

<b>LYDIA BÉDARD MARANDA</b>	Déplacement Fév à Août 2019	165,44 \$
<b>La Saisonnière</b>	Carotte bio CEF	40,00 \$
<b>Laurane Gagnon</b>	Remb linges vaiss, ciment, vis	204,73 \$
	Rencontre ADL juin	29,03 \$
	Inscription ADL CCAT	15,00 \$
<b>MANUEL OFFROY</b>	CCU 5 août + Km	30,85 \$
<b>MARTIN ROCH</b>	Remb. alcool cocktail	27,00 \$
<b>MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC</b>	Bail Halte	129,92 \$
<b>POSTES CANADA</b>	journal août	44,40 \$
<b>PELLETIER NETTOIE-TOUT</b>	Ménage vendredi CEF	373,67 \$
<b>PÉTROLES ALCASYNA INC. (LES)</b>	Essence camion Août 2019	137,10 \$
	Essence Août 2019 Camion Gris	126,42 \$
<b>RM ENTREPRISES</b>	2e épandage abat poussière	10 980,11 \$
<b>ROGER BOULIANNE</b>	Remb. cell mai-juin-juillet	60,00 \$
<b>ROGER LARIVIERE</b>	CEF Livres tirage	55,00 \$
<b>SAM'S GRILLS RESTO BAR</b>	Traiteur CEF 2019	3 028,44 \$
<b>SANIMOS</b>	Collecte septembre	5 833,50 \$
	Conteneurs ESKA sept	247,20 \$
<b>SECUR-ALERT</b>	Batterie	41,39 \$
	Raccordement 2019-2020	294,34 \$
<b>SERVICES ADMINISTRATIFS CONTORSION</b>	Comptabilité Avril 2019	45,99 \$
<b>SOCIÉTÉ D'ENTREPRISES GÉN. PAJULA</b>	Bardeaux	11,96 \$
	Récup Bardeaux	168,15 \$
	Récup bardeaux	64,28 \$
<b>SOGITEX</b>	Papier hygiénique	48,95 \$
<b>STÉPHANE PROVENCHER</b>	Remb Km juin/ juil 2019	54,61 \$
<b>SYLVICULTURE LA VÉRENDRYE INC.</b>	Inventaires	3 196,31 \$
<b>SÉBASTIEN MORAND</b>	CCU 5 août 2019	25,00 \$
<b>WILLIAM PACK</b>	Champignons	285,74 \$
<b>TOTAL</b>		<b>37 141,99 \$</b>
<b>GRAND TOTAL</b>		<b>72 134,85 \$</b>

Il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers d'adopter les comptes payés et à payer du mois d'août pour un total de 72 134,85 \$.

**Adoptée**

**4016**

*Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.*

---

*Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière*

**2019-09-128 5.2 Autorisation de dépenses – Réfection du chemin de la Côte**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a déposé une demande d'aide financière à madame la députée Suzanne Blais dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – volet Projets particuliers d'amélioration ;

**CONSIDÉRANT QU'**une aide de 10 000 \$ a été accordée à la Municipalité pour la réalisation de travaux de réfection de l'asphalte au chemin de la Côte ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité avait reçu une offre de service de Pavage Abitibi pour la réalisation de ces travaux et qu'elle s'élève à 16 450 \$ avant taxes ;

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit d'une offre de moins de 25 000\$, il s'agit donc d'un contrat de gré à gré;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Morand et unanimement résolu par les conseillers d'octroyer le contrat de réfection de surface du chemin de la Côte à Pavage Abitibi et de financer l'excédent du projet à partir du surplus cumulé ;

**Adoptée**

*Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.*

---

*Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière*

**6. Urbanisme**

**2019-09-129 6.1 Demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 96, chemin du lac Figury**

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires du lot 4 004 040, cadastre du Québec de la circonscription foncière d'Abitibi ont déposé une demande de dérogation mineure;

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires désirent construire un garage dont la marge de recul avant serait de 3,2 mètres ;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la grille de spécification VC-2 du règlement de zonage no. 226, la marge de recul minimale avant doit être de 9,2 mètres;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil veut éviter de créer des précédents et souhaite favoriser une harmonisation dans l'implantation des différents bâtiments du secteur ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation mineure a été publiée aux endroits désignés par le conseil en date du 24 juillet 2019;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers de refuser la demande d'implantation du garage à 3,2 mètres de la ligne de lot avant, mais d'autoriser son implantation à sept (7) mètres de la ligne de lot avant.

**Adoptée**

**2019-09-130 6.2 Demande d'appui pour l'achat d'une partie d'un lot appartenant au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN)**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur André Talbot, propriétaire de l'immeuble situé au 161, chemin du lac-des-Hauteurs, a déposé, à la Municipalité, une demande d'appui à son projet ;

**CONSIDÉRANT QUE** son projet consiste à acquérir, du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), une partie du lot voisin au sien ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette acquisition permettrait de régulariser la superficie de son terrain qui est de moins de 4 000 m<sup>2</sup>, de devenir propriétaire du fond de terrain sur lequel se trouve le chemin d'accès à son terrain ainsi que le tuyau d'approvisionnement d'eau provenant du lac et d'avoir un meilleur contrôle des risques associés aux arbres vieillissants ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande ne risque pas de pénaliser le propriétaire voisin ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Julie Bois et unanimement résolu par les conseillers d'appuyer la demande de monsieur Talbot qui consiste à acquérir 3 931,3 m<sup>2</sup> auprès du MERN.

**Adoptée**

**2019-09-131 6.3 Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – lot 5 714 395 au chemin Desrosiers**

**ATTENDU QUE** monsieur Richard Baril a déposé une demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'aliénation du lot 5 714 395 à une fin autre que l'agriculture;

**ATTENDU QUE** la demande vise à lotir trois (3) nouveaux terrains à partir du lot 5 714 395 ;

**ATTENDU QUE** le lot est situé en zone agricole provinciale et qu'il est donc soumis à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) ;

**ATTENDU QUE** la demande vise la construction résidentielle;

**ATTENDU QUE** le lot n'a pas les dimensions requises au lotissement de lots en zone agricole provinciale;

**ATTENDU QUE** la demande ne respecte pas les orientations municipales prises lors de la négociation de l'article 59 ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers de ne pas appuyer la demande d'autorisation de monsieur Baril.

**Adoptée**

## **7. Forêt**

**2019-09-132 7.1 Appel d'offres pour le contrat de récolte de bois 2019-2020**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit aller en appel d'offres pour son contrat de Récolte de bois 2019-2020;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article numéro 936 du code municipal ordonne que tout contrat de plus de 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$ ne soit adjugé qu'après demande de soumission écrite auprès d'au moins deux entrepreneurs ou selon le cas, deux fournisseurs;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Morand et unanimement résolu par les conseillers de faire parvenir le cahier de charge pour le contrat de Récolte de bois à au moins deux (2) entrepreneurs.

**Adoptée**

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

---

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

## **8. Varia**

Aucun sujet au varia.

## **9. Période de questions**

Un citoyen vient demander au conseil de mettre en place un stationnement pour l'accès au sentier municipal situé au Lac des Hauteurs. On lui explique qu'une demande d'utilisation du territoire public au MERN est nécessaire et que le projet avait été déposé en 2019 pour une demande d'aide financière nécessaire à sa réalisation dans le cadre du fonds pour les projets structurants pour l'amélioration de la qualité de vie de la MRC Abitibi, mais n'avait pas été retenue.

Des citoyens de la Municipalité de La Motte viennent demander au conseil municipal d'assurer le déneigement du chemin du Nickel accessible par le chemin du Lac-des-Hauteurs. On les informe que la Municipalité ne prévoit pas ajouter des kilomètres à son réseau de déneigement ou d'accepter des ententes de déneigement avec des citoyens. Par contre, l'option d'échange de kilomètres de déneigement entre municipalités est envisageable et la Municipalité est ouverte à conclure une entente de partenariat avec la Municipalité de La Motte. On leur demande de présenter leur demande à leur conseil municipal.

## **2019-09-133 10. Levée de la séance**

À 20 h 40, il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers que la séance soit levée.

### **Adoptée**

\_\_\_\_\_  
Martin Roch, maire

\_\_\_\_\_  
Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière